



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE BORDEAUX
REGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 février 2012

Le présent procès verbal
compte 16 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 23 membres présents sur 29 (annexe 1).

Mlle BEZELGA sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté (annexe 2).

Le procès verbal de la séance du 14 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Information au Conseil : subventions.

Le Proviseur informe le Conseil d'Administration des décisions de la dernière Commission Permanente du Conseil Régional, qui accorde au lycée les subventions suivantes :

- 3.500 € pour l'achat de rideaux occultants (première réponse aux demandes faites en novembre)
- 3.680 € : subvention pour le voyage en Europe de l'Est
- 40.000 € pour des travaux de mise en sécurité (suivi des observations de la commission de sécurité)
- 500.000 € pour des travaux destinés à l'accessibilité de l'établissement aux handicapés
- 125.000 € pour la réfection du réseau informatique.

Cette dernière subvention, capitale et très attendue, pourra, si tout se passe bien au niveau des marchés, être mise en œuvre pendant les congés d'été.

2. Conventions

M. LAFORIE présente ensuite 4 projets de convention :

- Avec le Conseil Général pour permettre l'accueil au lycée des stagiaires du festival de flamenco, 8 nuits en juillet, au tarif voté précédemment par le CA, soit 80 € par personne.
- Avec la Région, une convention pour permettre la participation de certains élèves au festival des lycéens et pour assurer le remboursement des frais occasionnés au lycée à cette occasion
- Avec l'association Handilandes pour permettre, comme tous les 2 ans, l'hébergement à l'internat de certains des participants aux jeux sportifs des handicapés. Cet hébergement concerne les nuits des 22 et 23 juin. Les tarifs (hébergement et gymnase) sont ceux votés en novembre par le CA.
- Avec l'intéressée et le Conseil Régional, une convention destinée à mettre à disposition un logement à l'infirmière conseillère technique de l'Inspection Académique. Il s'agit du logement, actuellement vacant, dit « de l'infirmière », situé au rez-de-chaussée du bâtiment A. La Région a donné un accord à cette occupation, au plus tard jusqu'au mois d'août 2012. Le loyer est fixé par le service des Domaines à 520 € par mois.

Le Proviseur est autorisé, par des votes unanimes, à signer chacune de ces conventions.

3. Sorties et voyages

- Au programme annuel des voyages, il est proposé d'ajouter un voyage à Gurs, Bilbao et Saint Sébastien, organisé par M. CIEUTAT pour 67 élèves de 1^oS les 12 et 13 avril. Le projet est distribué au CA et figure en annexe 3.

Il sera demandé au maximum 85 € aux familles.

- De même un voyage supplémentaire est programmé par Mmes BARBAUD, HERBO, LOUNIS. Les 2^o se rendront à Paris visiter plusieurs musées (Orsay, Branly, Grévin, ...) et participer à diverses actions destinées à développer la connaissance des médias, du 7 au 10 mai. Un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil régional dans le cadre de sa politique d'aide aux visites de grands musées nationaux. La participation demandée aux familles sera au maximum de 260€.

- Le voyage en Italie se décompose, comme le CA l'a voté antérieurement, en deux types d'hébergement : en famille ou en hôtellerie. Des imprévus conduisent l'organisatrice à demander une modification du tarif appliqué aux familles qui participent à l'échange et de porter cette participation de 250 à 260 €. Les familles concernées n'ont pas émis d'objections.

- Mme AURENSAN continue dans l'avancement de la lourde organisation de l'opération « chapiteau » qui devrait voir au lycée une mini-résidence de troupe théâtrale à compter du 2 mai. Il est nécessaire de demander aux élèves une participation financière, qui s'élèvera à 2,50 €.

- M. WICQUART organise pour les élèves de 2 groupes de l'enseignement MPS une sortie d'une journée au Pic du Midi le 14 mai. La totalité du financement est assuré par l'intermédiaire du FSE, qui ajoute une subvention de 250€ à divers financements trouvés par les élèves.

Ces 5 propositions sont acceptées à l'unanimité.

- Mmes REYNAUD et MOLLET souhaitent organiser en avril une visite destinée aux 38 élèves latinistes à Périgueux (musée archéologique Vesunna) et au château de Montaigne. Le coût de la journée est de 780 €. Une subvention du FSE a été accordée pour 250 €. Il reste donc à financer 530 €. Le Conseil débat sur la participation du lycée, qui, compte-tenu du budget, ne peut prendre la totalité en charge. Il est décidé à l'unanimité de demander pour cette journée une participation de 5 € aux familles. Le lycée prendra en charge la différence entre des deux types de recettes et la facture définitive.

4. Rentrée 2012.

Le Proviseur présente le plan de travail pour ce sujet :

- présentation des options, effectifs, classes
- présentation, proposition et vote de l'utilisation des heures à effectifs allégés
- présentation, proposition et vote de la répartition de la dotation horaire.

Dans le cas où l'un, l'autre, ou les deux votes évoqués seraient négatifs, un nouveau CA devrait être convoqué dans les 10 jours. Les mêmes questions y seraient alors posées et si la réponse restait négative, la proposition du chef d'établissement s'appliquerait.

4.1 Les options à la rentrée 2012.

En seconde l'option italien 2, poursuite de scolarité du collège DURUY, et l'option allemand 2 sont ouvertes au lycée.

En Terminale L l'ensemble des options de cette année est élargi avec l'ouverture de la spécialité « Droit et grands enjeux du monde contemporain ».

En Terminale ES les 3 options possibles nous sont offertes : mathématiques, sciences sociales et politiques, économie approfondie.

En terminale S la spécialité « informatique et sciences du numérique » n'a pas été ouverte au lycée DURUY. L'assemblée regrette cette décision qui n'aurait pas eu d'autre coût que la formation éventuelle des enseignants puisque son ouverture aurait mécaniquement entraîné la fermeture d'un groupe au moins d'une des 3 autres spécialités. Elle le regrette d'autant plus qu'un projet cohérent avait été présenté pour initier à cette problématique et à cet enseignement dès la classe de seconde. Il a été conseillé au proviseur de renouveler cette candidature l'an prochain.

Par ailleurs l'enseignement facultatif d'histoire géographie en TS ne nous a pas été accordé.

Plusieurs remarques sont formulées :

Il semble à certains que DURUY devient petit à petit un lycée « littéraire », comme le montrent ces refus d'ouvertures, alors que ces deux enseignements sont ouverts à Despiau. Le Proviseur fait cependant remarquer que SI reste un point fort de l'ancrage scientifique.

La complétude de l'offre en TL est certes intéressante, mais risque se faire au détriment de certaines spécialités : 7 propositions pour un effectif d'environ 50 élèves est en effet un nombre élevé. Cette année en 1^o cette richesse a conduit à ne pas ouvrir, faute de candidat, l'enseignement d'espagnol approfondi en

TL. Cet enseignement avait en effet un effectif suffisant lorsqu'il était offert aux L et ES, mais avec la réduction du vivier (limité par la réforme aux L), il n'avait plus été demandé que par 2 élèves.

Mlle CAMPAGNOLLE demande à distribuer une motion qui sera évoquée au fur et à mesure des débats et en conclusion. Elle figure en annexe 4.

4.2 Les effectifs prévus et leur répartition par classes.

- 292 élèves en **seconde**, soit 9 classes dont une sans dédoublement

- 1° : Proposition de répartition des 1° **générales** : 6 divisions générales sont ouvertes, ce qui nécessite le regroupement de séries différentes pour les enseignements communs.

	L	ES	S SI	S SVT	
1A	35				35
1B	15			19	34
1C		35			35
1D		10		25	35
1E			18	17	35
1F			17	17	34
total	50	45	35	78	208
prévision	50	45	35	78	208

Il est fait remarquer que l'effectif de S en 1°D allait poser problème en TP. Un 25^e élève n'y sera affecté qu'en dernier recours.

En 1° **STG devenant STMG** : 35 élèves prévus, en une seule classe. L'assemblée s'interroge, professeurs et représentants de la ville, sur ce qui se passera lorsque l'effectif sera dépassé. Ce cas est plus que probable puisque jamais l'effectif de STG n'est descendu en dessous de 42 dans l'établissement. Le Proviseur répond

- Que la décision d'orientation ne sera jamais prise en fonction des places disponibles. Ce n'est ni éthique, ni possible compte tenu du déroulement chronologique de la fin d'année.
- Que si l'effectif d'élèves du lycée affectés en STMG dépasse 35, il se propose de demander à l'Inspecteur d'Académie, responsable de l'affectation, de décider. Des places seront vraisemblablement disponibles à Despiau et à Parentis.

- **Terminales** : Transfert de la structure des 1° de l'année en cours

	L	ES	S SI	S SVT	Com	ges	
TL	32						32
TES		30					30
tl es	16	14					30
ts1			18	15			33
ts2			17	16			33
ts3				35			35
tgc					13	8	21
tcom					18		18
total	48	44	35	66	31	8	232
prévision	48	44	35	66	31	8	232

- **BTS** : Passage de 24 à 33 élèves en 1° année, donc dédoublement.

4.3 Répartition informatique des heures par le Rectorat

Un logiciel informatique national a donné connaissance au Proviseur de la façon dont la dotation a été calculée. Le tableau suivant en rend compte.

Ce tableau appelle plusieurs remarques :

La dotation accordée est de 1119 heures. Le calcul conduit à une consommation de 1129. La différence provient du fait que les heures PC de la dernière colonne reprennent ce qui a été fait cette année pour les premières chaires, laboratoire, UNSS... Or l'évaluation de l'IA est inférieure de 10 à notre consommation. On retrouve donc là exactement l'écart. Ceci traduit le fait que la dotation ne permettra aucune autre marge de manœuvre que celle donnée par les heures à effectifs allégés.

Certaines heures ont été obtenues, après discussion avec les services académiques et figurent dans la dotation, mais pas dans le calcul informatique. Elles ont donc été placées dans le tableau là où elles semblaient le plus indispensables.

4.4 Répartition des heures pour effectifs allégés.

Il s'agit maintenant de répartir les 189 heures de la ligne « effectifs allégés » du tableau précédent.

Le travail préparatoire, fait lors de 2 conseils pédagogiques et une commission permanente, est parti d'une certaine mutualisation de ces heures par niveau : comment affecter autrement en effet ces heures dans le cas de classes mixtes ?

En seconde :

Le lycée dispose donc de 8 fois 10.5 heures à répartir, soit 84 h.

8 classes de seconde seront dédoublées dans certaines matières, la dernière ne le sera jamais.

4 heures sont réglementairement réservées à l'ECJS. Il reste donc 80 h à répartir. Il est proposé de reconduire la structure actuelle et de procéder avec le reliquat à quelques créations de groupes supplémentaires d'enseignements d'exploration (SES, SI, MPS, STG).

	unité	nb	coût
français	1	8	8
maths	1	8	8
physique	1,5	8	12
svt	1,5	8	12
ang1	1	8	8
esp 1			1
ang2			1
esp2	1	1	8
ap	2	8	16
ses			1,5
si			1,5
mps			1,5
stg			1,5
			80

Pour les classes de 1° la proposition est la suivante :

	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1stmg
	L	L S	ES	ES S	S	S	
français	5	5	5	5	5	5	4
littérature	2	2					
HG	4	4,5	4	4,5	5	5	2,5
Maths		4	3,5	7	5	5	3,5
PH - C	0,75	3,75	0,75	3,75	4,5	4,5	
SVT	0,75	3,75	0,75	3,75	3	1,5	
EPS	2	2	2	2	2	2	2
ECJS	1	1	1	1	1	1	
STG							17,5
Arts	5						
latin	3						
tpe	1	2	2	4	1	1	
AP	4	4	4	4	4	4	4
SES			5	6			
Sciences de l'ingénieur					3	7	
anglais 1	5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
anglais 2	2						2
ang cp litt	2	3					
esp cp litt	2						
espagnol 1	3,5						2,5
espagnol 2	2	2	2	2	2	2	2
allemand	2						
italien	3						

Mlle CAMPAGNOLLE propose une autre organisation pour l'histoire géographie et les SES.

En HG il a été proposé par le conseil pédagogique d'assurer 4 h de cours à tous les élèves et une demi-heure de plus, en groupes allégés, aux 1°S qui passent l'épreuve de façon anticipée, d'où les chiffres ci-dessus.

La nouvelle proposition est la suivante : regrouper tous les élèves de S avec 4 professeurs, pour 4 heures chacun ; regrouper les L et ES en 3 groupes, de la même façon. Cette hypothèse a l'avantage d'assurer un enseignement plus homogène en fonction de l'objectif d'évaluation finale. Elle consomme une heure de plus. Cette heure pourrait être retrouvée en SES en procédant de la même façon : le regroupement de tous les ES en 2 groupes et non en structure classe permettrait d'assurer l'enseignement sans dédoublement.

M. PEILLON fait remarquer que cette solution aura, si elle peut être mise en place, des conséquences sur les emplois du temps des enseignants. Un souci pourrait également apparaître au moment des répartitions de service. A ces deux légères réserves près, le proviseur prendra en compte cette suggestion. Le tableau ci-dessus sera donc modifié.

Il est fait remarquer par les enseignants que, toujours dans l'esprit de cette préparation à un écrit anticipé, il serait judicieux que les professeurs d'histoire géographie participent à l'accompagnement personnalisé en 1° S. Il sera tenu compte de cette remarque au § 4.6.

Pour les Terminales

La situation est plus confortable car les effectifs de SI ont conduit à une dotation pour deux groupes, permettant ainsi d'économiser des heures d'effectifs allégés.

Les STG ne sont pas encore concernées par la réforme et ne figurent donc pas dans le tableau ci-dessous.

	TL	TLES	tes	TS1	TS2	TS3
français						
littérature	4	2	2			
HG	19	5	5	5		
MATHS	36		4	5	7	7
PH - C	19,5				7	7
SVT	12				3,5	3,5
EPS	16	2	2	2	2	2
ECJS	6	1	1	1	1	1
STG	36					
Arts	8	5	3			
latin	3	3				
AP	24	4	4	4	4	4
SES	11		5	6		
spé SES	3		1,5	1,5		
droit enjeux	3	3				
spéc maths	3,5			1,5	2	
sc ingénieur	16					8
philo	40	8	12	4	4	4
spé SVT	4				2	2
spé phys	4				2	2
anglais 1	22	4	4	2	2	2
anglais 2	4	2				
ang cp ou litt	4,5	1,5	3			
esp cp ou litt	1,5	1,5	0			
espagnol 1	5,5	2,5				
espagnol 2	16	4	2	2	2	2
allemand	2	2				
italien	3	3				

Cette répartition des heures à effectifs allégés sur les trois niveaux est soumise au vote de l'assemblée et recueille un accord unanime.

2 membres du conseil, pris par des obligations extérieures, le quittent. Il y a donc 21 présents.

4.5 Répartition par matières

Ces décisions conduisent donc au tableau suivant

4.6 Postes

Ces heures se traduisent ensuite en disciplines dans la colonne besoins.

Par exemple les 89 heures de français, 8 h de littérature, 9 h de latin et la moitié de 1.5 de littérature et société figurant dans le tableau précédent sont assurées par des enseignants de lettres, pour un total de 106.75.

	besoins	ajouts	total	HP	HS
lettres	106,75	16	122,75	114	8,75
HG	103,75	16	119,75	114	5,75
Philo	42	3	45	40	5
anglais	106,5	6	112,5	99	13,5
espagnol	89	5	94	87	7
italien	15	0	15	12	3
allemand	6	0	6	6	0
SI	37	3	40	36	4
math	119,5	8	127,5	117	10,5
physiq	87,25	6	93,25	82	11,25
SVT	60,25	6	66,25	57	9,25
arts	20	1	21	18	3
EPS	58	2	60	60	0
SES	40,5	6	46,5	36	10,5
STG	140,5	2	142,5	132	10,5
TPE	11			0	
AP	86	17	17	0	
	1129	97	1129	1010	

Par ailleurs une première approche de la répartition possible des heures de TPE et d'accompagnement personnalisé peut être la suivante.

approxim	TPE	AP 2°	AP 1°	AP Term	
total	11	34	28	24	97
lettres	2	8	6		16
HG	3	5	7	2	16
Philo				3	3
anglais		2	2	2	6
espagnol		1	2	2	5
italien					0
allemand					0
SI		2	1		3
math	2	2	2	2	8
physiq	1	1	2	2	6
SVT	1	1	2	2	6
arts	1				1
EPS		2			2
SES	1	1	2	2	6
STG			2		2
	11	28	24	17	80

On retrouve le total par disciplines dans la colonne « ajouts ».

Il reste 17 heures d'AP non affectées à ce jour, et en parallèle il reste 10 heures de surconsommation, soit un total de 7 heures à ajouter aux HSA à distribuer.

Afin de répartir les 1010 heures poste attribuées, le proviseur propose les chiffres de la colonne HP. Ces chiffres ont été étudiés afin de permettre au moins mal l'utilisation des 109 HSA.

Discipline par discipline les précisions suivantes apparaissent :

Lettres : un besoin de 9 HP se conjugue avec le prochain départ en retraite de Mlle PERBOST, actuellement à 9 h. Si ce départ est pris en compte à temps, il sera demandé un poste à 18 h. Le proviseur complète cette

proposition des représentants des enseignants en précisant que dans ce cas, il demanderait un poste de lettres modernes et non de lettres classiques. L'horaire de langues anciennes est de 9 h dans l'établissement et 2 professeurs ont les compétences pour les assurer.

Histoire Géographie. En 2011 a été créé un BMP de 9 heures. Ce BMP a été pourvu par Mme DUCOURNEAU à qui un poste a été attribué, avec un complément de service donné dans un collège montois. Mme DUCOURNEAU est susceptible de devenir habilitée en anglais, ce qui permettrait l'ouverture d'une section européenne. Il est donc proposé de conserver Mme DUCOURNEAU à plein temps dans l'établissement et de procéder à la fermeture du poste de M. DANTHEZ et à son remplacement par un BMP de 9 h. Le total des heures poste sera donc le même que cette année.

Espagnol et anglais : Les restrictions de la dotation en HP conduisent à réduire les disponibilités : En espagnol transformation d'un BMP (bloc de moyens provisoires) 12 h en BMP 6 h, en anglais, transformation d'un poste 18 h en un BMP 9 h.

Philosophie : nécessité d'un BMP de 10 h.

SVT et allemand : pas de modification avec des BMP de 6 et 9 h.

Sciences de l'ingénieur. M. LAPEYRE assurait 12 h cette année. Ses collègues assuraient 9 h au collège. Le départ de M. LAPEYRE conduit donc à ne pas remplacer son poste. Ses collègues n'assureront plus de services au collège.

Mathématiques : M. SAUDUBRAY assurait 9 h. Après son départ en retraite, il est proposé de le remplacer par un BMP de 12 h. Compte tenu des modifications de temps partiel de trois collègues de la discipline, cela maintient au même niveau les heures poste.

En EPS où les besoins ne sont que de 58 h pour un apport de 60 h, il sera nécessaire que les enseignants assurent une participation en AP.

Dans les autres disciplines (physique, SES, italien, STG, arts) il n'est pas proposé de modifications.

Mlle CAMPAGNOLLE prend ensuite la parole pour présenter la motion distribuée précédemment. Elle détaille les arguments et constate l'impossibilité d'assurer les enseignements dans de nombreuses disciplines à cause du trop faible nombre d'heures poste et du trop grand nombre d'heures supplémentaires. Le proviseur prend note de sa remarque sur la répartition des heures d'AP en 2^o (trop peu de sciences, les enseignants demandent à augmenter la participation des professeurs de mathématiques dans cet AP).

Les 2 fédérations de parents d'élèves et les représentants des personnels ouvriers et de service souhaitent s'associer à cette motion.

La motion est mise au vote

Pour 16 voix Contre : 0 Abstentions : 5

La proposition de répartition des heures est mise aux voix :

Pour 6 voix Contre : 15 Abstentions : 0

Cette proposition étant refusée, le Conseil se réunira à nouveau sur le même sujet

Mardi 6 mars à 12 h 00.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 10.

Le secrétaire de séance
M. BEZELGA

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX